



---

# communiqué

---

Date **Le 2 mars 1994**

N° 35

Pour publication

## **LE MINISTRE MACLAREN SE RÉJOUIT DE L'ENTENTE MULTILATÉRALE SUR L'ALUMINIUM**

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, s'est déclaré satisfait aujourd'hui qu'une entente multilatérale ait été conclue à Ottawa le 1<sup>er</sup> mars, concernant les problèmes du marché international de l'aluminium.

Un mémorandum d'entente a en effet été parachevé hier à Ottawa après avoir reçu un accord de principe à la suite d'une réunion tenue à Bruxelles en janvier dernier et au terme de négociations entre les représentants du Canada, de la Russie, de l'Australie, de l'Union européenne, de la Norvège et des États-Unis.

«Le mémorandum vise à faciliter le rétablissement des conditions normales du marché et il sert les intérêts de l'industrie canadienne de l'aluminium», a indiqué M. MacLaren.

L'entente a été conclue en réaction à la faiblesse des prix pratiqués sur les marchés internationaux de l'aluminium, faiblesse attribuable à des surplus de production. La Russie a vendu de grandes quantités d'aluminium sur les marchés mondiaux depuis le démantèlement de l'Union soviétique et l'effondrement de ses marchés nationaux.

Le protocole d'entente prend acte de l'engagement de la Russie de réduire sa production d'aluminium de 500 000 tonnes au cours des prochains mois.

«L'entente est compatible avec les lois sur la concurrence du Canada et des autres pays, a affirmé le Ministre. Toute nouvelle baisse de production en Occident sera décidée sur une base indépendante, par chaque compagnie, en fonction de l'état du marché. Le gouvernement du Canada ne fait aucune recommandation ni suggestion à l'industrie ou à une entreprise en particulier au sujet des niveaux de production».

Par cette entente, le Canada et d'autres pays ont offert leur coopération à la Russie pour restructurer et moderniser son industrie.